



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 06/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 mars 2026 à 17 heures 00

Question n°5

Attribution de subventions à caractère social - Première phase pour les associations d'aide alimentaire

Le Conseil d'Administration, convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Madame Valéry GARCIA /
Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN /
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Claudine MAUGAIN / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Cyril DEVESA /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Nadia GARNIER / Madame Myriam LEMERCIER /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260304-D00200210-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2026 Nature 6574 « Subventions aux associations » Service 00100 « Secrétariat Général »	Montant prévu au BP 2026 : 500 000 € Montant disponible : 250 000 € Montant de l'opération : 155 900 €

Résumé : Le CCAS a choisi d'apporter un soutien financier aux associations dont les actions sont complémentaires des prestations rendues par ses différents services, afin de répondre aux besoins sociaux recensés au niveau de la ville, au regard notamment de l'Analyse des Besoins Sociaux et de son projet social 2022/2026.

En décembre dernier, les associations ont été invitées à déposer leur demande sur la plateforme de dématérialisation dédiée. Cette démarche a pour objectif de rendre transparentes les procédures de financement du CCAS aux associations, mais aussi de susciter des initiatives permettant de répondre aux besoins des personnes les plus en difficulté.

De façon habituelle, le Conseil d'Administration du CCAS statue annuellement sur les demandes de subvention dans le courant du mois d'avril. Pour 2026, compte-tenu des impératifs du calendrier électoral, il apparaît nécessaire de garantir la continuité des distributions de denrées ou de repas, qui pourrait être remise en cause par un versement plus tardif des financements. Ainsi, exceptionnellement, les demandes relevant de la charte municipale de l'aide alimentaire, ou de la restauration sociale, sont présentées dans le cadre d'une première phase d'attribution.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur les demandes des associations apportant un soutien alimentaire sur la ville de Besançon pour un montant de 155 900 euros.

Référence au Projet social 2022-2026 :

☒ Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

☐ Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

☐ Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

☐ Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

☐ Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

☐ Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

☐ Sans objet

I – Aide alimentaire, un soutien conséquent apporté par le CCAS en 2025

Dans le cadre de son budget 2025, le CCAS a consacré une enveloppe de 400 800 euros pour les subventions dédiées aux associations apportant un soutien alimentaire sur la ville de Besançon, dont 250 000 euros en faveur de la Boutique Jeanne ANTIDE.

C'est ainsi que 317 598 repas ont pu être distribués par les associations sur les différents quartiers de la ville. La Boutique Jeanne ANTIDE, quant à elle, a pu accueillir des bénéficiaires pour un nombre total de 21 165 repas.

II – Un soutien qui se poursuit en 2026

Pour l'année 2026, le montant des crédits affectés aux subventions s'élève à 450 000 euros.

250 000 euros ont déjà été attribués à la Boutique Jeanne ANTIDE lors du Conseil d'Administration du 10 février 2026.

Les demandes de subvention déposées dans le cadre de l'appel à projets 2026 par les associations relevant de l'aide alimentaire représentent un montant total de 255 000 euros.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'attribution de subventions au bénéfice de ces 10 associations pour un montant total de 155 900 euros.

Les demandes de subventions présentées par les associations, accompagnées de propositions d'attribution, sont présentées dans le tableau joint en annexe.

Les associations qui perçoivent une subvention dont le montant est égal ou supérieur à 5 000 euros feront l'objet d'un conventionnement avec le CCAS.

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée par les associations La Croix Rouge et Banque Alimentaire du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort, ne prend part ni aux débats, ni aux votes de ces deux associations.

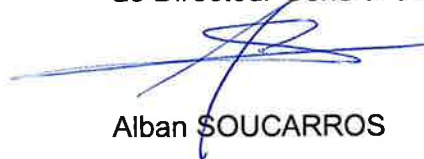
Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Votent favorablement l'attribution de subventions aux associations telles que présentées dans le tableau en annexe pour un montant total de 155 900 euros,

✓ Autoriser la Vice-présidente du CCAS à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à la réalisation des demandes et en particulier, à signer les conventions à intervenir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS

Pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 1 + 1 pouvoir

DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL 2026

ASSOCIATIONS	1ère demande (1) Renouvellement ® Fonctionnement (F) Projet (P) Public Jeunes (J)	OBJET DEMANDE 2026		Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025	Subv 2026 demandée	Budget prévisionnel de la demande	Proposition CA du 04/03/2026	% de la subvention attribuée sur BP
BANQUE ALIMENTAIRE DU DOUBS, HAUTE-SAONE, TERRITOIRE DE BELFORT	R / F	Soutien et accompagnement des associations d'aide alimentaire, ramassage de denrées alimentaires		37 100 €	40 000 €	50 000 €	100 000 €	1 449 000 €	50 000 €	3,45%
CROIX ROUGE FRANCAISE	R / F / J	Distribution d'aide alimentaire, vestimentaire et accompagnement social au centre-ville, sur le quartier Planoise et pour les étudiants	achalandage	20 959 €	28 400 €	51 400 €	80 000 €	178 500 €	51 400 €	28,80%
			charges	23 000 €	23 000 €					
CROQ' SOLEILS	R / F / J	Distribution d'aide alimentaire, de produits d'hygiène à l'attention de personnes en difficulté	achalandage	4 960 €	7 350 €	7 600 €	7 500 €	32 000 €	7 500 €	23,44%
ENTRAIDE ALIMENTAIRE DE BATTANT (ex DIACONAT)	R / F	Distribution d'aide alimentaire, de produits d'hygiène et de vêtements sur le quartier de Battant	achalandage	2 202 €	2 350 €	3 800 €	8 000 €	14 470 €	6 000 €	41,47%
			charges	1 650 €	1 650 €					
LES RESTAURANTS DU CŒUR	R / F	Apporter une aide alimentaire aux plus démunis et proposer des actions pour les aider à retrouver leur dignité et à se réinsérer dans la vie économique et sociale		3 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	825 155 €	5 000 €	0,61%
LES UNS POUR LES AUTRES	R / F	Distribution d'aide alimentaire sur les quartiers de St Ferjeux et la Grette	achalandage	4 106 €	5 600 €	4 000 €	5 000 €	18 800 €	5 000 €	26,60%
MONTRAPON DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	R / F	Fournir une aide alimentaire aux personnes en difficulté sur le quartier de Montrapon	achalandage	6 862 €	8 995 €	8 600 €	11 500 €	43 945 €	10 600 €	24,12%
POTAGES & PAPOTAGES	R / F	Aide alimentaire aux personnes et familles à ressources modestes sur les quartiers de Palente, Orchamps, Les Cras et Chaprais	achalandage	3 900 €	4 340 €	5 000 €	6 000 €	32 400 €	5 000 €	15,43%
SERVICE D'ENTRAIDE FREDERIC OZANAM	R / F	Dsitribution alimentaire pour les familles en grandes difficultés	achalandage	3 632 €	4 600 €	6 400 €	7 000 €	26 200 €	6 400 €	24,43%
			charges	1 650 €	1 650 €					
SECOURS POPULAIRE Français	R / F	Distribution alimentaire et accompagnement pour les familles en grandes difficultés		7 000 €	9 000 €	9 000 €	20 000 €	478 521 €	9 000 €	1,88%
TOTAL							255 000 €		155 900 €	